

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 0 762 357 B1

(12)

## FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**24.10.2001 Bulletin 2001/43**

(51) Int Cl.<sup>7</sup>: **G08B 13/24**

(21) Numéro de dépôt: **96480093.2**

(22) Date de dépôt: **06.08.1996**

### (54) Procédé et dispositif de marquage d'un produit à élément antivol intégré

Verfahren und Anordnung, um Diebstahl von Gegenständen mit Hilfe von integrierten  
Markierungselementen zu verhindern

Anti-theft method and device for objects with integrated tagging elements

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC  
NL PT SE**

(30) Priorité: **11.08.1995 FR 9509962**

(43) Date de publication de la demande:  
**12.03.1997 Bulletin 1997/11**

(73) Titulaire: **LABEYRIE S.A.**  
**40235 St Vincent de Tyrosse Cedex (FR)**

(72) Inventeur: **Gasnier, Yves, M.**  
**64340 Boucau (FR)**

(74) Mandataire: **Thibon-Littaye, Annick**  
**Cabinet THIBON-LITTAYE**  
**11 rue de l'Etang,**  
**BP 19**  
**78164 Marly-le-Roi Cédex (FR)**

(56) Documents cités:  
**DE-A- 4 242 992** **FR-A- 2 621 156**  
**FR-A- 2 688 483** **US-A- 5 081 446**

EP 0 762 357 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** L'invention concerne un procédé de marquage antivol d'un produit alimentaire.

**[0002]** Afin de lutter contre le vol d'articles, et notamment des produits de petite taille à forte valeur ajoutée, les magasins se sont équipés d'installations de détection aux entrées et sorties du magasin. Ces installations de détection comprennent généralement un émetteur d'un signal radio-électrique de contrôle, ainsi qu'un récepteur. Les articles susceptibles d'être volés sont équipés, préalablement à leur mise en vente, d'un élément récepteur/émetteur, généralement sous la forme d'un élément filaire linéaire ou en boucle. Lors du passage d'un article à proximité de l'installation de détection, le signal de contrôle est reçu par l'élément récepteur/émetteur. Ce dernier émet alors en retour un signal de détection qui est perçu par le récepteur de l'installation de détection. La détection du passage d'un article marqué se manifeste habituellement par une sonnerie destinée à alerter le personnel de surveillance du magasin.

**[0003]** Jusqu'à présent, on a cherché à équiper d'un dispositif antivol les articles commercialisés en rapportant l'élément récepteur/émetteur sur le conditionnement du produit, c'est-à-dire soit sur l'emballage, soit sur le conteneur lui-même du produit.

**[0004]** Ainsi, l'élément récepteur/émetteur peut se présenter sous la forme d'un boîtier de taille réduite qui est fixé sur le produit par une pince ou par tout autre moyen.

**[0005]** Le dispositif antivol est alors parfaitement visible pour le voleur éventuel, qui peut l'arracher, éventuellement même en détériorant le produit. En outre, le boîtier confère une esthétique souvent disgracieuse à l'article présenté à la vente.

**[0006]** En variante, l'élément récepteur/émetteur peut être disposé en sous-face d'une étiquette autocollante qui est apposée sur le produit. L'étiquette comporte par exemple un code-barre ou une autre mention. Le dispositif antivol est ainsi dissimulé sous l'étiquette. Mais une fois sa fonction véritable connue, l'étiquette peut trop facilement être arrachée ou décollée.

**[0007]** Un exemple d'une telle réalisation est décrit dans le document EP-A-0 635 811.

**[0008]** On a également cherché à dissimuler le dispositif antivol par exemple dans un repli du conteneur ou à l'intérieur de l'emballage. L'élément filaire constituant le dispositif antivol est alors généralement entouré par une enveloppe ou une gaine de plastique éventuellement auto-collante, qui le protège et facilite les manipulations, notamment le découpage et la mise en place. Cependant, une fois l'emplacement du dispositif antivol connu, ce dernier peut facilement être arraché ou décollé, l'emballage ayant été préalablement ouvert.

**[0009]** Un exemple d'une telle réalisation est décrit dans le document FR-A-2 688 483.

**[0010]** Par ailleurs, dans d'autres réalisations, on a pensé de rapporter l'élément de détection sur le produit

en le dissimulant dans l'emballage au cours du montage de ce dernier, par exemple sous les pattes de fixation d'un emballage en carton.

**[0011]** Selon une variante, l'élément de détection est rapporté sur le conditionnement du produit avant ou au cours du conditionnement, donc dès le stade de la fabrication du produit et en amont de la commercialisation. Le dispositif antivol n'est pas visible de l'extérieur. Un exemple d'une telle réalisation est décrit dans le document DE-A-4 242 992.

**[0012]** Cependant, on peut parvenir en démontant l'emballage à découvrir l'emplacement de l'élément de détection. En arrachant ou en détruisant l'emballage, le voleur parvient alors encore à éliminer l'élément de détection

**[0013]** Un but de l'invention est de remédier aux inconvénients de l'art antérieur en proposant un procédé de conditionnement pour un produit alimentaire notamment un emballage ou un conteneur, équipé d'un dispositif de marquage antivol, dans lequel ce dispositif de marquage antivol ne puisse pas être écarté, arraché ou éliminé, même lorsque le voleur a déterminé son emplacement probable ou certain.

**[0014]** Un but supplémentaire de l'invention est de fournir des emballages équipés d'un dispositif de marquage antivol qui soient de fabrication simple et peu coûteuse.

**[0015]** A cet effet, le procédé de conditionnement est caractérisé par les caractéristiques de la revendication 1.

**[0016]** Le dispositif antivol peut par exemple se présenter sous la forme d'un élément filaire.

**[0017]** Il est intégré dans le conditionnement premier du produit, c'est-à-dire celui qui est directement en contact avec le produit.

**[0018]** Le matériau du conditionnement dans lequel le dispositif de marquage antivol est intégré est un film multicouche, etc.

**[0019]** Cette invention trouve son application dans le conditionnement et la commercialisation de tous genres de produits alimentaires, notamment ceux mis en vente dans des magasins dits "self-service". L'invention s'applique bien entendu plus particulièrement aux produits à forte valeur ajoutée, qui sont déjà actuellement soumis en général à un marquage antivol. Mais la simplicité et le coût réduit de l'invention permettent une application élargie à d'autres produits et/ou d'autres situations.

**[0020]** L'invention permet d'obtenir des produits équipés d'un dispositif antivol totalement dissimulé.

**[0021]** Le dispositif antivol peut ainsi être plus grand, mieux positionné, et donc plus efficace en réception/émission en relation avec les installations de détection existantes.

**[0022]** L'esthétique des produits n'est plus détériorée, le dispositif antivol intégré étant totalement invisible sans l'intervention de caches, étiquette, protection, daucune sorte.

**[0023]** Même lorsque son emplacement est connu, le

dispositif antivol ne peut être enlevé sans détruire le conditionnement premier du produit dans sa totalité, le rendant ainsi intransportable ou sans intérêt.

**[0024]** L'intégration du dispositif antivol dans le conditionnement dès la fabrication permet de décharger le réseau commercial du travail de marquage des articles mis en vente, ainsi que les fabricants, qui conditionnent leurs produits à partir de conteneurs ou d'emballages déjà équipés.

**[0025]** L'opération de marquage antivol est considérablement simplifiée, puisque le dispositif antivol peut être par exemple constitué par un élément filaire seul, linéaire ou en boucle, mais sans enveloppe, support ni boîtier de protection ou de dissimulation. Les opérations de découpe et de mise en place de l'élément filaire par intégration dans le matériau de conditionnement, un film multicouche, au cours de la fabrication de ce matériau peuvent être entièrement automatisées et systématisées. L'invention permet ainsi avantageusement de réduire les coûts liés à l'organisation de la lutte contre le vol des produits au niveau tant de la fabrication que de la distribution, en ce qui concerne les opérations de marquage antivol.

**[0026]** On comprendra mieux l'invention à la lecture de la description suivante de quelques exemples de réalisation effectuée en référence aux dessins accompagnants parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un récipient ouvert à opercule, équipé d'un dispositif de marquage antivol pas revendiqué.
- la figure 2 est une vue en plan et en coupe du récipient de la figure 1,
- la figure 3 est une vue en coupe transversale du récipient à opercule, selon l'invention.

**[0027]** La figure 1 représente un récipient en matériau plastique équipé d'un dispositif de marquage antivol. Il s'agit ici d'une barquette 1 pour un produit alimentaire, qui comporte une ouverture supérieure 2 recouverte par un opercule 3 sous la forme d'un film métallique ou plastique multicouche souple ou semi-rigide, qui est solidarisé sur la bordure périphérique de l'ouverture 2, de façon à fermer hermétiquement le récipient 1.

**[0028]** Ce récipient est destiné à contenir directement le produit alimentaire, c'est-à-dire que la barquette 1 et l'opercule 3 sont susceptibles d'être directement en contact avec l'aliment.

**[0029]** Comme cela est visible notamment sur la figure 2, le dispositif de marquage antivol se présente sous la forme d'un élément filaire 4 qui est intégré dans la masse du matériau constituant la barquette 1, solution pas revendiquée. Selon l'invention, comme représentée sur la figure 3, l'élément filaire 4 constituant le dispositif de marquage antivol est disposé entre les couches du film de l'opercule 3.

**[0030]** A cet effet, il a été intégré au film multicouche lors de la fabrication de ce matériau.

**[0031]** Cela permet de réaliser le marquage antivol pour un coût réduit.

**[0032]** Bien entendu, au lieu d'une barquette, le récipient pourrait présenter la forme d'un bocal ou toute autre forme adaptée au produit qu'il est destiné à contenir.

**[0033]** Egalement, le conditionnement pourrait être un emballage consistant en un étui en papier ou une boîte en carton. Dans ce cas, on peut noyer l'élément filaire dans la feuille de papier ou de carton de l'opercule au cours de leur fabrication. Dans le papier ou le carton multicouche, l'élément filaire est disposé à l'intérieur entre les couches, avant solidarisation de ces dernières.

## Revendications

1. Procédé de conditionnement de produits alimentaires, consistant à utiliser, comme emballage premier directement en contact avec les produits alimentaires, un récipient que l'on ferme hermétiquement par un matériau de conditionnement constitué par un film multicouche dans lequel il a été intégré, au cours de la fabrication dudit film, un dispositif de marquage antivol constitué par un élément filaire (4) disposé dissimulé entre les couches dudit film.
2. Procédé suivant la revendication 1, suivant lequel ledit récipient comprend une barquette (1) présentant une ouverture supérieure (2) que l'on ferme hermétiquement par solidarisation dudit film multicouche intégrant ledit élément filaire (4) sur la bordure périphérique de ladite ouverture de manière à former un opercule (3) recouvrant ladite ouverture (2).
3. Matériau pour le conditionnement de produits alimentaires dans un emballage premier directement en contact avec les produits alimentaires selon la revendication 1, constitué par un film multicouche intégrant un élément filaire de marquage antivol (4) disposé dissimulé entre les couches dudit film.
4. Conditionnement de produits alimentaires comportant, comme emballage premier directement en contact avec les produits alimentaires, des barquettes (1) dont une ouverture supérieure (2) est fermée hermétiquement par un opercule (3) constitué par un film multicouche intégrant un élément filaire de marquage antivol (4) disposé dissimulé entre les couches dudit film.

## Claims

1. Method for conditioning food products consisting of using, as a first package directly in contact with the food products, a container which is hermetically

- closed by a packaging material consisting of a multilayer film in which there has been incorporated, during the manufacture of the said film, an anti-theft marking device consisting of an element in the form of a wire (4) positioned in a concealed manner between the layers of the said film.
2. Method according to claim 1, according to which the said container comprises a tray (1) having an upper opening (2) which is hermetically closed by securing the said multilayer film incorporating the said element in the form of a wire (4) onto the peripheral rim of the said opening so as to form a seal (3) covering the said opening (2).
- 15
3. Material for conditioning food products in a first package directly in contact with the food products, according to claim 1, consisting of a multilayer film incorporating an anti-theft marking element in the form of a wire (4) disposed in a concealed manner between the layers of the said film.
- 20
4. Conditioning for food products comprising, as a first package directly in contact with the food products, trays (1) of which the upper opening (2) is hermetically closed by a seal (3) consisting of a multilayer film incorporating an anti-theft marking element in the form of a wire (4) disposed in a concealed manner between the layers of the said film.
- 25
- 30
- Patentansprüche**
1. Verfahren zum Verpacken von Lebensmitteln, das darin besteht, daß als direkt mit den Lebensmitteln in Kontakt stehendes primäres Verpackungsmaterial ein Behälter eingesetzt wird, der mit einem Verpackungsmaterial luftdicht verschlossen wird, welches aus einer Mehrschichtfolie besteht, in die bei ihrer Herstellung eine Vorrichtung zur diebstahlhindernden Kennzeichnung integriert wurde, die aus einem fadenförmigen Element (4) besteht, welches zwischen den Schichten des Films verborgen angeordnet ist.
- 35
- 40
- 45
2. Verfahren gemäß Anspruch 1, bei dem der Behälter eine Schale (1) mit einer oberen Öffnung (2) umfaßt, die durch zusammenfügende Befestigung der Mehrschichtfolie mit integriertem fadenförmigem Element (4) auf dem Außenrand der genannten Öffnung hermetisch verschlossen wird, indem die Folie einen Deckel (3) bildet, der die genannte Öffnung (2) abdeckt.
- 50
3. Material zur Verpackung von Lebensmitteln in einer direkt mit den Lebensmitteln in Kontakt stehenden primären Verpackung gemäß Anspruch 1, bestehend aus einer Mehrschichtfolie, in die, verborgen
- 55
- zwischen den Schichten der Folie, ein fadenförmiges Element zur diebstahlhindernden Kennzeichnung (4) integriert ist.
- 5    4. Lebensmittelverpackung, die als direkt mit den Lebensmitteln in Kontakt stehendes primäres Verpackungsmaterial Schalen (1) umfaßt, bei denen eine obere Öffnung (2) durch einen Deckel (3) hermetisch verschlossen ist, der aus einer Mehrschichtfolie besteht, in die, verborgen zwischen den Schichten der Folie, ein fadenförmiges Element zur diebstahlhindernden Kennzeichnung (4) integriert ist.

FIG. 1

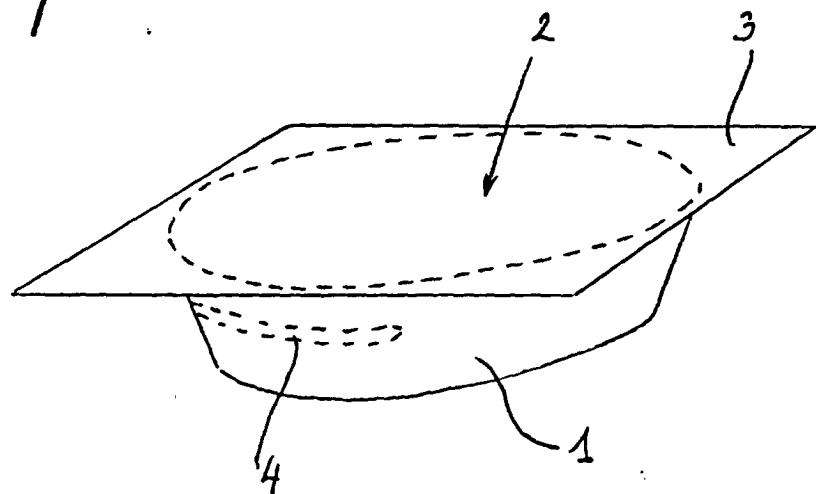


FIG. 2

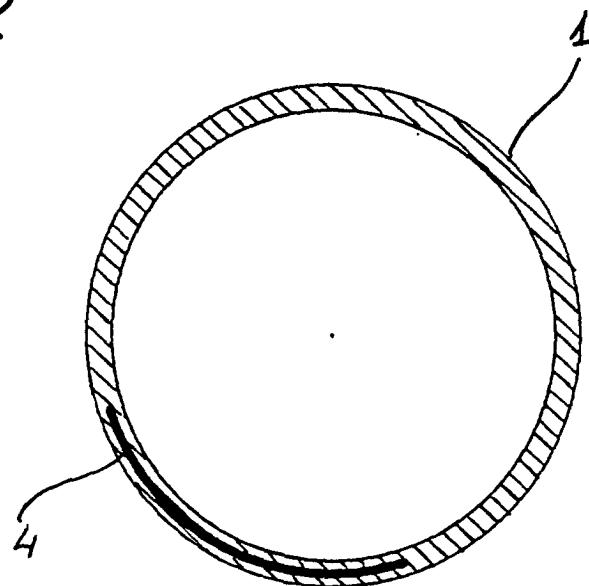


FIG. 3

